

## II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne**

(2011/C 185/01)

Conformément à l'article 9, paragraphe 1, point a), deuxième tiret, du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun <sup>(1)</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne <sup>(2)</sup> sont modifiées comme suit:

À la page 342:

la note explicative relative au code NC 8521 90 00 est supprimée.

À la page 347:

les notes explicatives relatives aux codes NC 8528 71 13, 8528 71 19 et 8528 71 90 sont supprimées.

---

<sup>(1)</sup> JO L 256 du 7.9.1987, p. 1.

<sup>(2)</sup> JO C 137 du 6.5.2011, p. 1.